



Besançon

REÇU EN PREFECTURE

Le 14 décembre 2023

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20231206-D00178510-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 14/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 décembre 2023 à 17 heures 00

Question n° 6

Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2024

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

M. Claude BILLOD, M. Philippe CREMER, Mme Valéry GARCIA, Mme Myriam LEMERCIER,
M. Alfred M'BONGO, Mme Agnès MARTIN, Mme Claudine MAUGAIN,
M. Michel PELLATON, M. Jean-Hugues ROUX, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN

Etaient absents :

M. Bernard AVON, M. Yves CHANSON, M. Cyril DEVESA, **donne pouvoir à**
M. André TERZO, M. Michel JOURNEAUX, **donne pouvoir à M. Philippe CREMER**,
M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Mme Sylvie WANLIN**

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière

Montant des crédits 2024 à ouvrir par anticipation :

- Budget principal : 717 141,59 €
- CHRS : 5 979,18 €
- Résidences autonomie : 273 374,08 €
- Escapade : 2 000,00 €
- SSIAD : 14 675,96 €
- Aide à domicile : 11 783,50 €
- Restauration à domicile : 625,00 €
- LHSS : 9 822,88 €

Résumé : Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement 2024 par anticipation pour le budget principal et les 7 budgets annexes, dans la limite de 25 % du total des crédits votés en 2023 (en incluant les Décisions Modificatives), dans l'attente du vote définitif des budgets primitifs 2024.

Ce mécanisme, prévu par la réglementation, permettra au CCAS de réaliser des dépenses d'investissement, sans attendre le vote du budget qui interviendra en mars 2024.

Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

Pour le début d'exercice 2024, il convient de procéder à l'ouverture anticipée de crédits d'investissement en attendant le vote du programme annuel qui interviendra lors de l'approbation du budget primitif 2024.

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise dans son 3^{ème} alinéa que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les dispositions de l'article L.1612-1 sont applicables aux établissements publics communaux, conformément à l'article L.1612-20 du CGCT.

Il est proposé de procéder à l'ouverture, dans chacun des budgets et chapitres détaillés ci-après, des crédits ci-après :

➤ **Budget principal**

Chapitre	Libellé	Montant voté 2023	CREDITS A OUVRIR
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	92 235.60	23 058.90
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	143 000.00	35 750.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	279 293.42	69 823.36
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 294 037.33	573 509.33
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60 000.00	15 000.00
Total du budget BUDGET PRINCIPAL		2 868 566.35	717 141.59

➤ **CHRS**

Chapitre	Libellé	Montant voté 2023	CREDITS A OUVRIR
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 450.00	862.50
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 466.70	5 116.68
Total du budget CHRS		23 916.70	5 979.18

➤ **Résidence autonomie**

Chapitre	Libellé	Montant voté 2022	CREDITS A OUVRIR
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 500.00	1 375.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	112 634.61	28 158.65
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	975 361.69	243 840.42
Total du budget RESIDENCES AUTONOMIE		1 093 496.30	273 374.08

➤ **Escapade**

Concernant l'Escapade, le total du budget d'investissement des chapitres 20, 21 et 23 s'élève à 129 026 € en 2023, ce qui permettrait d'ouvrir 32 256,50 € par anticipation. Or, le budget 2024 ne sera que de 2 000 €. **Il est donc proposé de limiter l'ouverture par anticipation à 2 000 € pour ce budget, sur le chapitre 21.**

➤ **Service de Soins Infirmiers à Domicile**

Chapitre	Libellé	Montant voté 2023	CREDITS A OUVRIR
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 000.00	1 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 703.84	13 675.96
Total du budget SSIAD		58 703.84	14 675.96

➤ **Aide à domicile**

Chapitre	Libellé	Montant voté 2022	CREDITS A OUVRIR
20	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	5 500.00	1 375.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 634.00	10 408.50
Total du budget AIDE A DOMICILE		47 134.00	11 783.50

➤ **Restauration à Domicile**

Chapitre	Libellé	Montant voté 2022	CREDITS A OUVRIR
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 500.00	625.00
Total du budget RAD		2 500.00	625.00

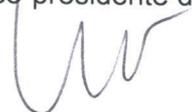
➤ **Lits Halte Soins Santé**

Chapitre	Libellé	Montant voté 2022	CREDITS A OUVRIR
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 880.00	720.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 411.53	9 102.88
Total du budget LHSS		39 291.53	9 822.88

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Votent favorablement l'ouverture des crédits d'investissement 2024 par anticipation au vu des tableaux ci-dessus, pour le budget principal et les 7 budgets annexes.

Pour extrait conforme,
La Vice-présidente du CCAS,


Sylvie WANLIN